

LA BONNE COULEUR

Depuis quelques années, les particuliers ou les entreprises souhaitant intervenir sur les façades des bâtiments, les fenêtres et les volets, rencontraient des difficultés car les informations sur ce qui était autorisé ou non étaient assez difficiles à trouver. Le maire de Villeréal est intervenu début juillet 2018 auprès du CAUE pour demander qu'un document précis soit édité. Fin octobre 2018 ce document a été distribué par le CAUE dans les mairies ce qui permet aux employés municipaux d'apporter des réponses immédiates aux demandes exprimées. Il donne des informations détaillées sur les couleurs autorisées avec des nuanciers adaptés aux différents supports : les enduits, le bardage, les menuiseries et boiseries. Document disponible sur www.caue47.com, recherche : "affiche-fiche". ■



LA HALLE PASSÉE AU SCANNER

Les techniques de l'imagerie numérique bien connues dans le domaine médical, et la modélisation 3D s'appliquent désormais couramment à l'archéologie et l'étude des monuments. En premier lieu comme outil d'aide au relevé. La halle de Villeréal va faire l'objet d'un diagnostic approfondi.

Sur proposition de Christian Airiau, conservateur des objets d'art du Lot-et-Garonne, Emmanuel Maurin, ingénieur d'études pôle scientifique bois du Laboratoire de recherche des Monuments historiques, a demandé à la commune de Villeréal l'autorisation d'effectuer un diagnostic de la halle de Villeréal. La première partie de l'étude consistera à effectuer un relevé de la halle avec un scanner

3D. Des essais acoustiques seront également entrepris, avec une auscultation par ultrasons et une modélisation mécanique. L'étude sera menée par deux stagiaires de Master II qui participeront ainsi au développement des méthodes de diagnostic de structures en bois sur des bâtiments patrimoniaux. Ces travaux de recherche seront menés en collaboration avec le laboratoire de génie civil, diagnostic et durabilité de Limoges.

Rappelons qu'en 2002 la commune avait demandé au laboratoire d'analyses et d'expertise (LAE) de Bordeaux une étude de dendrochronologie, qui permet une datation à partir des cernes des pièces de bois. Cela nous a appris que la plus grande partie des bois utilisés pour la halle datait du début du 16^e siècle, et de préciser que certains, plus anciens (14^e et 15^es.) étaient des bois de réutilisation issus d'un bâtiment antérieur. ■



sur la place (suite)

UN « RÉSEAU DE CHALEUR »

(Suite de la page 1) -

C'est en effet le SDEE47 qui prendra à sa charge et réalisera ce projet s'il est définitivement validé. Les utilisateurs potentiels auront à payer uniquement leur propre consommation. La commune a d'abord recherché un site permettant de desservir plusieurs bâtiments gros consommateurs d'énergie mais assez peu éloignés les uns des autres afin de limiter, pour des raisons financières, la distance entre la chaudière et ces bâtiments. Les lieux qui pourraient être raccordés par le biais d'un réseau de chaleur enterré seraient l'EHPAD, l'école élémentaire et la bibliothèque Roger-Bissière, la résidence du Coq, l'espace de Vacances-Nature, le magasin *Terres du Sud* et le futur lotissement côte Saint-Michel. La chaudière pourrait être implantée derrière le cimetière route de Vergnes. Elle serait alimentée

par du granulé bois qui a une densité énergétique quatre fois supérieure à la plaquette bois. Il y a très peu de cendres après combustion. Un comité de pilotage s'est réuni fin janvier et le projet devrait être validé assez rapidement. ■

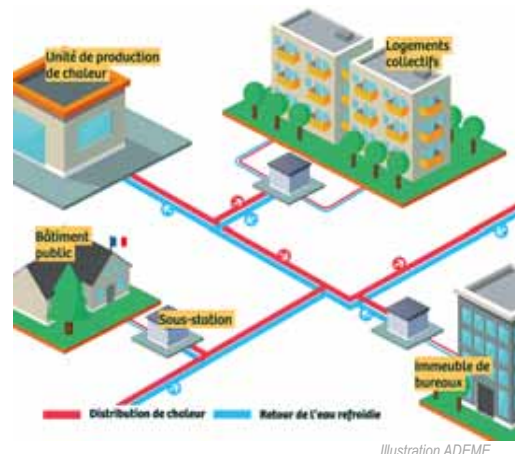


Illustration ADEME



dossier

Dernière ligne droite pour la municipalité de Pierre-Henri Arnstam

UNE DÉCENNIE D'INVESTISSEMENT



Après deux mandats d'adjoint dans l'équipe de Guy Berny, puis deux mandats de maire, Pierre-Henri Arnstam a estimé que le temps était venu de transmettre le témoin (*Lire son éditorial, page 3*). Il reste à la municipalité une pleine année d'exercice à accomplir. Elle parachèvera une décennie de travail au service de la collectivité villeréaloise qui, cette année 2019 célébrera les 750 ans de la fondation de la bastide. C'est l'occasion d'un « retour sur investissements »... ▶▶▶ *À lire pages 4 & 5*

sur la place

UNE CHAUFFERIE AU BOIS EN RÉSEAU

La réduction des dépenses d'énergie et le développement d'énergies renouvelables constituent des obligations impérieuses, en raison de la réduction puis de la disparition future des énergies fossiles et de l'augmentation du coût des énergies classiques. Ces énergies sont également polluantes, alors que les énergies nouvelles ne le sont pas ou peu.

Chaque territoire est appelé à faire des projets pour produire directement une grande partie, voir la totalité de l'énergie qui sera consommée sur place dans quelques années. Notre communauté de communes s'est engagée dans cette voie et elle a été reconnue l'an dernier comme territoire TE-POS : territoire à énergie positive, ce qui signifie qu'à terme, notre territoire pourrait même

produire plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'un des moyens pour aboutir à ce résultat concerne les réseaux de chaleur avec chaufferie au bois. Avec l'aide de Glenn Viollet, du service économie de la communauté, Jean-Jacques Caminade prépare depuis plusieurs mois un projet de ce type en relation avec le syndicat d'électricité et d'énergies de Lot-et-Garonne. ▶▶▶ *Page 8*

N° 84
Sommaire

- Sur la place-1 Une chaufferie en réseau. — Page 1
- État civil
- Actualité : L'ADIL 47 et l'aide au logement. Une étude sur l'église. Un concert de « Nadau ». Des fleurons pour les Villeréalois. La fourrière départementale. La saison culturelle.
- Tour de ville : Impôts directs. Le Trésor Public s'éloigne encore. Calendrier des foires. Services d'incendie. Recensement. Un moteur neuf pour la grosse cloche. Point-Relais de la CAF. Distinction européenne.
- Éditorial Nos vœux les plus sincères... ! par Pierre-Henri Arnstam — Pages 2 & 3
- Dossier Municipalité : Une décennie d'investissement — Pages 4 & 5
- Débat Les cahiers de doléances. Nouveaux collecteurs d'ordures ménagères. - Premiers compteurs Linky. — Page 6
- Questions sur... Le rôle du maire.
- Portrait Amélie Sébastianis, responsable du service technique. — Page 7
- Initiatives La halle passée au scanner.
- Sur la place (suite) Un réseau de chaleur.
- Bâti et façades : le code couleurs du CAUE. — Page 8

♦ **MARIAGE**

Michelle **COMPTON** et Ihab **ALLAY** le 26 octobre 2018.

♦ **DÉCÈS**

Suzanne **TESTUT**, divorcée d'Adolphe **MATET**, 75 ans, le 18 octobre 2018 à Agen.

Robert **COUTARD**, divorcé de Claudine **CARRÈRE**, 79 ans, le 27 octobre à Villerséal.

Germain **LANGLADE**, veuf de Marguerite **LAMBERTIE**, 96 ans, le 1^{er} novembre à Villerséal.

Irène **LAVAL**, veuve de Quarto **DI STEFANO**, 87 ans, le 11 novembre à Villerséal.

Serge **PAJOT**, divorcé de Marie **CHAZALNOEL**, 73 ans, le 12 novembre à Toulouse.

Colette **ROUSSILLES**, épouse d'Étienne **VILA**, 66 ans, le 16 novembre à Agen.

Bernard **GERVAIS**, divorcé de Corinne **DUCOURET**, 88 ans, le 24 novembre à Villerséal.

Marie **LANDAT**, veuve de Jean **RÉNY**, 95 ans, le 28 novembre à Villerséal.

Jean-Pierre **PETIT**, célibataire, 74 ans, le 2 décembre à Villeneuve sur Lot.

Fernand **ROQUE**, veuf de Pierrette **POMPIDOU**, 91 ans, le 17 décembre à Villerséal.

Renée **FRÈCHEVILLE**, veuve de Léo **CHEYROU**, 89 ans, le 17 décembre à Villeneuve sur Lot.

Esther **ROLAND**, veuve de Roland **GRASSET**, 88 ans, le 21 décembre à Villerséal.

Denis **DENEL**, veuve de Roger **LEFEBVRE**, 91 ans, le 22 décembre à Villeneuve sur Lot.

Paulette **GAILLARD**, veuve de Pierre **BERNY**, 94 ans, le 2 janvier 2019 à Villerséal.

Gilbert **ÉRISSEY**, époux d'Arlette **BALESTRINI**, 89 ans, le 7 janvier à Villerséal.

Lucienne **LOUBIÈRE**, veuve de Giuseppe **DUCA**, le 8 janvier à Villeneuve sur Lot.

Christophe **BOUCHILLOU**, célibataire, 49 ans, le 10 janvier à Villeneuve sur Lot.

Jean **BIROT**, époux de Gilberte **PARREL**, 90 ans, le 13 janvier à Agen.

♦ **DES INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT**

Le rôle de l'ADIL47

L'association départementale d'information sur le logement (ADIL 47) a vocation à répondre gratuitement et de manière neutre à toutes les interrogations juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat : aides à la rénovation, accession à la propriété, droit de la location... L'ADIL joue également un rôle en matière de prévention des expulsions. L'équipe de l'ADIL reçoit dans ses bureaux à Agen 6bis rue Scaliger, mais elle assure également des permanences à Villeneuve sur Lot : le vendredi matin de 9h30 à 12h30 au pôle urbanisme de la CAGV aux Haras Nationaux, 12 rue de Bordeaux, et le 3^e jeudi de chaque mois au tribunal d'instance, 6 rue du général Blaniac. **Contacts : 05 53 67 93 65. Mèl : adil-47@live.fr**

♦ **L'ÉGLISE, MONUMENT HISTORIQUE**

Une étude programmée

L'architecte des bâtiments de France, Philippe Gonzales, est un admirateur fidèle de l'église de Villerséal. Lors d'une nouvelle visite effectuée l'été dernier, il a conseillé à la municipalité d'effectuer une étude-diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires pour que ce monument historique soit conservé dans les meilleures conditions. La mission de diagnostic porte sur l'ensemble de l'édifice et elle comprendra notamment un état du bâti, vu de l'extérieur et de l'intérieur, les relevés des façades et des intérieurs ainsi que le diagnos-

tic de l'éclairage. L'objectif est d'avoir une vue complète des travaux qui devront être réalisés, sur plusieurs années, avec des recommandations sur leur programmation. L'étude sera réalisée courant 2019.



Un monument historique exige une attention constante.

Archive JP Epinette

♦ **DANS LE CADRE DES 750 ANS DE VILLERSÉAL**

Un concert de « Nadau »

Une convention d'organisation pour le concert du groupe de renom « Nadau » à Villerséal a été signée fin décembre entre Les Troubadours de Guyenne, Cheval Notre Ami et l'ACEB (animation culturelle en Beaumontois). Le concert aura lieu le samedi 24 août à 21h à l'hippodrome, avec possibilité de restauration sur place à partir de 18h. Dès maintenant, en téléphonant à l'Office de Tourisme au 05 53 36 09 65, vous pouvez réserver et acheter des places pour ce concert très attendu. Le prix est de 20 euros pour l'entrée au concert.

• **Impôts directs**

Chaque année une commission communale examine les documents établis par le service des impôts à propos de la valeur locative foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. La commission s'est réunie le 10 janvier et a examiné les propositions de l'administration qui découlent des déclarations faites par les propriétaires après des travaux de création de maison, de garages, d'abris de jardins ou des améliorations, notamment de confort, apportées à des maisons existantes.

• **Feu la « perception »**

L'Administrateur Général des Finances Publiques a informé

les maires de notre communauté de communes du transfert du recouvrement des impôts des particuliers de Monflanquin à Villeneuve/Lot. Les particuliers pourront toujours se rendre à Monflanquin pour des renseignements ou utiliser un ordonnanceur en libre-service pour rechercher d'autres informations.

• **Le calendrier des foires**

Les foires de Villerséal ont été fixées aux samedis 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 13 juillet, 17 août, 28 septembre, 26 octobre, 16 novembre et 21 décembre 2019.

• **Services d'incendie**

Chaque année, les communes et les intercommunalités contribuent au budget du service dé-

partemental d'incendie et de secours, le SDIS. Pour 2019, la commune de Villerséal versera un peu plus de 41 000 euros. Le fait nouveau concerne la décision du SDIS d'instaurer un mécanisme de modulation des contributions des communes ou communautés dès lors qu'elles acceptent de laisser leurs employés également pompiers volontaires partir en mission sur leurs heures de travail. C'est le cas de Villerséal qui se verra rembourser la somme de 625 euros. À l'inverse, les communes qui n'ont pas d'agents pompiers volontaires ou qui ne les autorisent pas à partir en mission dans la journée auront une contribution majorée.

LE RÔLE DU MAIRE par Pierre-Henri Arnstam

• **Que reprenez vous du rôle de maire après votre expérience de dix ans ?**

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de dire combien cette fonction est passionnante. Le maire, avec toute l'équipe municipale, a d'abord la responsabilité de gérer au mieux le budget communal, constitué des impôts payés par les Villerséalais, des dotations de l'État et de diverses recettes comme celles résultant de l'utilisation commerciale de l'espace public : terrasses, marchés, location de salles... Gérer un budget, cela consiste à regarder de très près la partie fonctionnement de ce budget, qui regroupe essentiellement les salaires et charges des personnels communaux, les cotisations et les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage, ainsi que les petits travaux. Lorsqu'une commune comme Villerséal, a une dizaine de bâtiments : la mairie, les deux écoles et la bibliothèque, la salle François-Mitterrand, l'espace Jean-

Moulin, le centre Riviérettes, l'Office de Tourisme, les salles de musique et l'Espace jeunes, les dépenses courantes sont importantes, sans compter les travaux à faire régulièrement.

• **Pourquoi surveiller ainsi les dépenses de fonctionnement ?**

D'abord pour ne pas être contraint, si cette surveillance n'était pas attentive, d'augmenter souvent les impôts locaux. Je rappelle qu'à Villerséal, et cela avait commencé lors du dernier mandat de Guy Berny et de son équipe, cela fait maintenant 17 ans que les impôts locaux n'ont pas été augmentés. Ils ne le seront pas non plus cette année. C'est assez rare ! Ensuite, limiter au maximum les dépenses de fonctionnement, cela permet de dégager des économies qui pourront être utilisées pour la deuxième partie du budget : l'investissement et les projets vus par l'équipe municipale.

• **Ces projets, comment sont-ils décidés ?**

À la fin de chaque année, nous préparons le budget de l'année suivante, et nous envisageons plusieurs projets possibles, dont la réalisation sera confirmée lorsque nous saurons, fin mars, ce que l'État nous accordera en dotation.

Nous avons aussi la possibilité de recourir à l'emprunt en étant conscient que cet emprunt et les intérêts devront ensuite être remboursés et surtout en n'oubliant pas que, contrairement à l'État, une commune n'a pas le droit d'être en déficit.

• **Le maire a d'autres actions quotidiennes...**

C'est exact : en tant que maire de Villerséal je participe à l'animation de la Communauté de communes, comme les 43 autres maires. Je préside le Centre d'action sociale, qui vient en aide aux familles en difficulté, ainsi que le conseil d'administration de l'EHPAD. Enfin, je reçois très régulièrement des Villerséalais qui me sollicitent pour résoudre un problème. Parfois

bien au delà des limites de mes compétences officielles en matière d'intervention dans la vie quotidienne : réglementation de la circulation et du stationnement, celle concernant le bruit et enfin celle concernant la mise en danger des citoyens : un mur ou une maison qui menacent de s'écrouler.

Mais, depuis dix ans, j'ai reçu de nombreux Villerséalais qui recherchaient des emplois, pour eux-mêmes ou leurs enfants, ou qui avaient des difficultés de voisinage. Dans un village comme Villerséal, même si cela n'est pas de la compétence du maire, il n'est pas envisageable de refuser d'écouter et d'aider autant que possible ces personnes qui ont besoin d'aide.

Je les ai donc reçues, parfois à plusieurs reprises et ces entretiens font partie du bilan largement positif de ces dix années de travail.

Il me reste encore une année pour continuer toutes ces actions ! ■



Recrutée par la commune il y a dix ans, on lui a confié la responsabilité des services techniques

Amélie Sébastianis

L'ancienne basketteuse pro aime « le jeu en équipe ».

Les huit années vécues en sportive de haut niveau ont manifestement imprimé leur marque dans l'esprit d'Amélie Sébastianis. Elle y puise aujourd'hui les vertus nécessaires à l'accomplissement des responsabilités qui lui ont été confiées. Elle qui fut tour à tour capitaine de son équipe puis entraîneur, sait qu'on ne progresse pas à coup de « Y a qu'à... ». En plus des compétences techniques, elle sait que la dimension humaine est fondamentale dans l'organisation et la réussite d'une équipe.

De ses origines grecques, Amélie n'a guère conservé que son patronyme *Sebastianis* ; des ancêtres, paternels et maternels, débarqués à Marseille il y a déjà quatre générations. Née en 1970, à La Tronche, près de Grenoble, Amélie a passé une bonne partie de son enfance dans le midi toulousain à Eaunes. C'est là, près de Muret, qu'elle fit une découverte décisive qui allait occuper une part essentielle de son existence : le basket-ball. La jeune joueuse se fera vite remarquer par les éducateurs et les « recruteurs » de

France et la sélection nationale cadettes. Sa carrière sportive était lancée. À 18 ans, elle changeait d'horizon pour la ligne bleue et enneigée des Alpes. Retour en Isère, à Voiron dont le club de basket figure dans l'élite féminine (Nationale 1) depuis des années. Amélie était désormais professionnelle. Elle consacra sa vie au basket-ball de haut niveau. Jusqu'à l'âge de 26 ans. Après quoi il fallut se reconvertir. Elle tenta de demeurer dans le basket et envisagea de devenir entraîneur. C'est ainsi qu'elle découvrit notre région, pour prendre en main les basketteuses de Nausannes. Mais l'activité n'était pas vraiment rémunératrice.

Après un passage – sans issue – par des activités de sous-traitance bancaire, à Nice, Amélie avait choisi de se tourner vers la nature et les espaces verts. Un domaine de prédilection qu'elle valida par une solide formation au lycée horticole d'Antibes. Notre région lui plaisait. Elle saisit l'offre de recrutement de la commune de Villerséal. Après dix années au cours desquelles elle est passée par tous les « métiers » du service technique municipal, la voici à sa tête. En meneuse d'équipe qu'elle fut, jadis, sur le parquet des salles de basket... « Où l'on est rien tout seul et où il est essentiel que chacun puisse exprimer ses qualités. » ■

UN CAHIER DE DOLÉANCES VOUS ATTEND À LA MAIRIE...

Pour que votre voix et vos idées puissent être entendues et influencer sur les choix de notre pays, il est indispensable qu'elles soient portées à la connaissance du pouvoir.

À Villerséal, comme dans de très nombreuses communes, des citoyens au « gilet jaune » se sont rassemblés plusieurs samedis au rond point Saint Roch, à l'arrivée des routes de Monpazier et de Beaumont du Périgord. A deux reprises je les ai rencontrés pour écouter leur colère et leurs revendications. La municipalité signe chaque année une convention avec

Radio 4, ce qui permet aux élus de communiquer sur l'action communale quarante vendredis par an. J'ai donc annoncé la mise à disposition d'un cahier de doléances à la mairie. Jusqu'au 20 janvier, il ne comportait que deux textes. Le fait que des citoyens prennent la parole sur des sujets qui les concernent directement est une évolution très intéressante de la vie

démocratique. Pour que ces propositions soient étudiées, pour qu'elles influent sur les choix politiques, économiques et sociaux de notre pays, il est indispensable qu'elles ne restent pas au niveau local mais qu'elles soient regroupées et portées à la connaissance des responsables élus de notre pays. Car, pour être mises en œuvre, elles devront se traduire

par des décisions du pouvoir législatif et exécutif. C'est pourquoi il me semble important que le grand débat national touche également notre bastide. J'envisage qu'il en soit ainsi dans le courant du mois de février. La date sera communiquée sur Radio 4 et par affichage en mairie. ■

Pierre-Henri Arnstam



NOUVEAUX CONTENEURS À ORDURES : DES DÉBUTS PROMETTEURS

Le premier mois de mise en place des nouveaux conteneurs pour améliorer le tri sélectif s'est déroulé de façon plutôt positive à Villerséal. Durant une à deux semaines, on a pu remarquer quelques sacs de déchets ménagers posés à côté des conteneurs, mais ce qui est spectaculaire, c'est de voir les colonnes jaunes se remplir très rapidement, et cela dans tous les points d'apport, ce qui signifie que le tri s'est effectivement accéléré. La communauté de communes a demandé à l'entreprise Véolia, chargée de vider ces colonnes, d'intervenir plus souvent afin d'éviter des dépôts en dehors, faute de place.

Cet accroissement des dépôts dans les colonnes jaunes résulte de

l'ajout, depuis le démarrage de l'année expérimentale de la redévance incitative, de tous les emballages en plastique, et pour les colonnes bleues, l'ajout des emballages en carton. Lorsque le tri est bien fait, on s'aperçoit rapidement que notre poubelle pour les déchets ménagers se remplit lentement, et encore plus quand on peut utiliser un composteur.

A ce sujet, la municipalité examine la possibilité d'installer dans quelques points de la commune des composteurs qui seraient très utiles pour les personnes qui ne disposent pas d'un jardin. Pour être efficace en effet, le fond du composteur doit être directement en contact avec la terre. ■

NOUVEAUX COMPTEURS LINKY

Dans le dernier journal de l'année 2018, nous avons évoqué le démarrage de la pose des compteurs Linky en estimant une durée d'un an pour la pose totale dans le village. En réalité, ce devrait être beaucoup plus rapide car la plupart des poses se font sur une durée maximale d'une demi-heure.

Par ailleurs, comme dans un certain nombre de communes, des personnes ont manifesté leur refus de ce nouveau compteur, refus manifesté auprès d'Enedis.

La mairie a prêté la salle François-Mitterrand à la mi-janvier au collectif Stop Linky 47. Environ 80 personnes ont assisté à cette réunion.



Journal bimestriel d'information communale de Villerséal (Lot-et-Garonne) – N° 84 - Janv. / Fév. 2019
 Responsable de la publication : Pierre-Henri Arnstam, maire de Villerséal. • Secrétariat de rédaction, illustration, mise en pages : iCimedia - Agen - 20048148 • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo d'en-tête (page 1) : © Didier Veysses.

— www.mairie-villerséal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite —

Nos vœux les plus sincères...

Pierre-Henri Arnstam

En 2018, nous avons achevé l'aménagement des places principales de la bastide. Le 30 juin, nous avons reçu le label des Plus Beaux Villages de France. La municipalité de Villerséal devra, dans les prochaines années, poursuivre l'effort d'embellissement, notamment dans les ruelles, mais aussi aux arrivées des routes départementales et sur le tour de ville car, si nous voulons attirer un plus grand nombre de visiteurs, il faut qu'en arrivant aux abords de Villerséal, ils constatent la qualité des aménagements, ce qui devrait les inciter à entrer dans le cœur de la bastide. L'année 2019 sera également l'année du 750^e anniversaire de la bastide et nous préparons un programme exceptionnel pour les prochains mois. Nous allons aménager un espace à l'école élémentaire afin que les enfants puissent avoir certaines activités sportives en cas de mauvais temps. La construction de la maison de santé démarrera avant l'été. Cette année 2019 sera également la dernière année complète de mon deuxième mandat de maire, puisque ce mandat se terminera en mars 2020 lors des prochaines élections municipales. Après deux mandats d'adjoint auprès de Guy Berny, puis les deux mandats de maire, j'ai estimé qu'il fallait mettre un terme aux 25 ans de vie d' élu de la République. Comme l'avait fait Guy Berny en 2007 en me demandant de prendre le relais, je le pose avec grand plaisir et confiance dans les mains de Guillaume Moliérac, qui a intégré en 2008 l'équipe municipale en tant qu'adjoint chargé des associations. À lui maintenant de former une nouvelle équipe au service de Villerséal et de ses habitants et leur présenter un programme. *Au nom de l'équipe municipale, Bonne et Heureuse Année à chacune et chacun d'entre vous !* ■

◆ ESPACES URBAINS ET FLEURISSEMENT

Un fleuron d'honneur

Pour l'année 2018, la famille Bearcroft, qui habite place de la halle à côté de l'Office de tourisme, a reçu un fleuron d'ornement pour la qualité de fleurissement de leur balcon.

Mme Odette Boubarne-Lacroix a reçu un fleuron de bronze pour ses plantations visibles de la rue dans son jardin de Mondélice. La commune de Villerséal a reçu un fleuron d'or, en raison du grand nombre de plantations d'arbres et de massifs de fleurs sur les places.

Enfin un prix spécial, intitulé *Prix du Jardinier*, a été décerné à Amélie Sébastianis pour son travail dans l'ensemble des lieux municipaux dont elle est la responsable. (Photo ci-contre)



◆ FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE

Tatouez vos animaux !

Située à Caubeyres, entre Damazan et Casteljalous, la fourrière départementale accueille les animaux errants. Dès l'arrivée de l'animal le personnel essaie de retrouver son propriétaire. Il est donc important de faire identifier son animal. Or, sur 608 chiens arrivés dernièrement au chenil, 212 seulement ont pu être remis à leur propriétaire. Ils étaient identifiés : tatouage, puce électronique, déclaration de perte... Pour les chats, la situation est pire : sur 552, seulement neuf avaient pu retrouver leur propriétaire !

● 1 321 Villerséalais

La dernière enquête de recensement a été faite à Villerséal au début de l'année 2015. Comme ce type d'enquêtes n'intervient maintenant que tous les cinq ans, l'Institut National de la Statistique actualise tous les ans les chiffres de la population des communes en se référant à une même date. Cette année, c'est le 1^{er} janvier 2016. Pour toutes les communes. Au 1^{er} janvier 2019, la population municipale, celle qui a une résidence habituelle dans la commune, est de 1 272 personnes. Il faut ajouter 49 personnes comptées à part, résidant dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à Villerséal. La popula-

tion totale est donc de 1 321 habitants.

● Grosse cloche

La société Bodet assure la maintenance annuelle des cloches de l'église. Le moteur de la plus grande cloche ne fonctionnait plus vers la fin de l'année. Il est vrai qu'il datait de plus de soixante ans. Un moteur neuf a été installé, ce qui a permis de remettre en marche les sonneries horaires, l'angélus, les carillons, le tocsin et le glas.

● Un Point Relais de la CAF

Depuis le 1^{er} janvier, l'espace numérique, installé dans les anciens locaux du Trésor Public, est également Point Relais CAF. Irène Pasqualin est de ce fait habilitée à accompagner les

◆ LA BELLE SAISON CULTURELLE

Affiches exceptionnelles

Le samedi 2 février, à 18h55, nous retrouverons le Metropolitan Opéra en direct avec « Carmen » de Georges Bizet, dans une mise en scène de Sir

Richard Eyre et sous la direction musicale de Louis Langrée, avec Clémentine Margaine, Roberto Alagna, Aleksandra Kursak et Alexander Vinogradov. Un mois plus tard, le samedi 2 mars, à la même heure, « La fille du régiment » de Gaetano Donizetti, dans une mise en scène de Laurent Pelly et sous la direction musicale d'Enrique Mazzola, avec Pretty Yende, Javier Camarena, Stéphanie Blythe et Maurizio Muraro. Merci de noter également les deux dernières dates de la saison 2018-2019 : le 30 mars, à 17h pour « La Walkyrie » et le 11 mai à 18h pour « Dialogues des Carmélites ». ■

administrés dans leurs démarches pour faciliter l'accès aux services de la CAF sur internet. L'espace numérique est ouvert du mardi au samedi sauf le jeudi et le samedi après-midi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Pour tout renseignement vous pouvez appeler le 05 53 01 78 16 aux heures d'ouverture.

● Distinction européenne

Le groupement d'intérêt agricole, sylvicole et cynégétique du villerséalais (GIASC), créé en 2007, a reçu le label européen « Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage » pour sa gestion spécifique du petit gibier et de ses habitats, avec la volonté de préserver la biodiversité aussi bien que l'activité humaine. ■

UNE DÉCENNIE D'INVESTISSEMENT

En période préélectorale ou électorale, la communication des élus est sous surveillance, ce qui est tout à fait normal. C'est pourquoi j'ai décidé, un peu plus d'un an avant la fin du mandat de l'équipe actuelle, de rappeler dans ce dossier les investissements principaux qui ont été réalisés entre 2008 et 2018. En y ajoutant le total annuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les subventions obtenues durant ces dix ans. Il me semble que c'est assez impressionnant ! — Pierre-Henri Arnstam



- Agrandissement du centre culturel et sportif des Riviérettes avec création d'une salle de danse et réaménagement du périscolaire.
- Aménagement de la caserne des pompiers.
- Voirie : lotissement du Périgord, lotissement de Laplagne, parkings du stade de rugby et des deux écoles, élargissement de la route de Viale-Bas, caniveaux et bordures au carrefour de Castillonès ainsi que divers travaux dans plus d'une vingtaine de lieux.



- Aménagement de l'Espace numérique et du Centre médico-social.
- Aménagement des salles d'exposition de l'Espace Jean-Moulin.
- Aménagement des locaux de l'École de musique et de l'Espace Jeunes.
- Réfection de la toiture salle François-Mitterrand et changement du chauffage.



- Mairie : changement des radiateurs et des fenêtres, réfection des peintures et sols du rez-de-chaussée, câblage informatique.
- Réfection partielle des pavés de la Place de la halle.
- Effacement des réseaux, électriques et téléphoniques, rue St-Michel, rue St-James, rue Noire, rue de la Chapelle, rue des Olives, au Moulin d'Andrieu, rue Ste-Colombe, rue Neuve.

- Éclairage du lotissement *Habitallys*, extension de l'éclairage du bou-lodrome ; nombreuses interventions de réfections, reprise de l'éclairage dans les zones aménagées au centre bourg et pour la mise en lumière de l'église.

- Création du chemin piétonnier route de Beaumont.

- Plan du cimetière avec reprise d'une trentaine de tombes. Nouveau columbarium.

- Divers travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux ouverts au public.

- Travaux dans les écoles : remplacement de fenêtres et portes, nombreux travaux de peinture, achat de matériels numériques et câblages, régulation chauffage, mises en sécurité, création d'un préau à l'école maternelle.

- Création d'aires de jeux : dans la cour de l'école maternelle et à l'aire de pique-nique.

- Rénovation de l'Office de Tourisme.

- Réseau d'assainissement au Moulin d'Andrieu et avenue Palissy.

- Église : réfection de la toiture de la chapelle Nord, et de la porte latérale gauche, rénovations de trois statues et d'un tableau.

- Aménagement des places et des rues : place du 19-mars-1962, place du Haut-Morvan, place de la Libération, place Jean-Moulin, place du Fort, rue Victor-Delbergé, rue Beauséjour, rue Roger-Bissière, rue des Martyrs-de-la-Résistance, rue du Puits, rue Maradin, rue Noire, rue du Canard, rue de la Chapelle, rue des Olives ainsi que le tour de l'église et son parvis.

AU PROGRAMME DE L'ANNÉE 2019

- ■ Travaux de réfection de voirie : rue Nouvelle, rue Neuve et rue Sainte-Colombe.
- ■ ■ Constructions de la Maison de Santé. Construction de la salle multi-activités à l'école élémentaire.



		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	873 528,79 €	916 853,89 €	968 137,73 €	966 231,36 €	1 038 962,34 €	1 002 437,69 €	1 024 689,92 €	1 108 992,30 €	1 106 485,53 €	1 235 619,07 €	1 284 341,31 €
Investissement	<i>Dépenses</i>	273 725,49 €	345 668,97 €	371 210,93 €	386 322,76 €	469 292,91 €	488 499,00 €	225 015,35 €	226 224,60 €	600 802,31 €	965 797,68 €	1 216 043,84 €
Investissement	Subventions + Remboursement TVA	105 563,46 €	131 065,46 €	55 480,31 €	194 670,24 €	133 479,84 €	93 526,79 €	81 275,17 €	60 215,06 €	77 371,53 €	205 164,73 €	457 238,75 €